

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne



Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part :	18-107-250
Déposé le :	75.09.18
Scanné le :	

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Т	i	t	r	0	C	6	1	ir	٦t	6	rp	9	I	a	ti	in	r	ì
	ı	ı,	1	·	_	•		11	14		12		п	a	u	·		ŀ

Système d'aide à l'engagement Pro SDIS : mise en application alarmante...

Texte déposé

Le nouveau système d'aide à l'engagement (SAE) équipant le CTA est opérationnel depuis juin 2018.

Si on peut comprendre que tout système est perfectible, force est de constater que les différents retours du terrain nous démontrent des difficultés de mise en application alarmante...

Pour exemple on peut citer la difficulté voir l'impossibilité du système d'alarme d'atteindre le personnel à engager lors d'une désincarcération à Ollon début septembre 2018, qui a dû finir par des contacts directs sur des téléphones privés.

Mes questions:

- Combien a coûté ce système d'alarme ?
- Est-on sûr de son efficacité ?
- Est-ce que le nouveau système ProSDIS est suffisamment maitrisé pour permettre d'assurer les standards de sécurité imposés par la loi ?

Commentaire(s)			
Conclusions			,
Souhaite développer	7	Ne souhaite pas développer	of manufactures and the second

Nom et prénom de l'auteur :	Signature :
Carrard JD	
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s):
	·

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch